



Place du Timplé ou du Temple ?

par Georges JULIEN

Si, partant de la place du Buoc, vous descendez la rue Cayssac jusqu'à son extrémité, vous parviendrez à un espace dégagé, la place du Timplé, comme vous l'indique la plaque indicatrice apposée sur le mur de la maison de droite. Vous aurez peut-être, alors, la réaction habituelle des touristes curieux de toponymie urbaine : pourquoi Timplé ? Et d'où vient ce nom ?

C'est la question que se sont posée les historiens locaux depuis le début de ce siècle, époque où, avec le tourisme naissant, on cherchait à séduire le visiteur crédule en retrouvant, si possible, les noms anciens des rues, places et édifices remarquables ou, à défaut, en inventant des noms générateurs de rêve et de nostalgie comme Maison du Roy, Caserne des Anglais et Source du Prince Noir, ou enfin place des Templiers. Car c'est sous cette première appellation que cette place figure sur un plan de la ville dressé en 1901, appellation reprise sur le plan cadastral révisé en 1959. Le sort malheureux des riches Templiers les a rendus célèbres et admirables tout autant que les pauvres cathares persécutés.

Dans la pratique, plus simplement, cette place était, pour les Saint-Antoninois, la place du Temple.

Alors, Templiers, ou Temple, ou Timplé ?....

Jean Donat a, le premier, tenté de mettre fin à cette incertitude en proposant une explication dans la première édition du Guide Illustré de Saint-Antonin publiée en 1946. Il écrit page 116 :

« Nous arrivons ainsi sur la « Place du Temple » nommée maintes fois dans les actes de dénombrement des biens de la communauté « Vacant du Temple ». S'agirait-il de l'emplacement de l'ancien temple protestant ? Il paraît assez probable que le premier immeuble destiné au prêche protestant s'éleva autour de ce point. Néanmoins ce n'est point de ce fait que la place tire son nom ; elle s'appelait ainsi en 1471 (1) : c'est-à-dire au moins quatre-vingt-dix ans avant

(1) Nous ignorons la référence du document qui justifierait pareille affirmation. On rencontre dans les textes l'expression « Canton del Temple » pour préciser l'implantation de certaines maisons. Mais ce « Coin du Temple » était situé rue Droite, au débouché de la rue du Pont des Vierges.

l'introduction de la Réforme à Saint-Antonin. Il serait plus vraisemblable d'admettre que ce nom lui vient de quelque ancienne possession des Chevaliers du Temple... Dans le vocabulaire local, cette place est désignée sous le nom de **Timplé** et non de **Templé** comme lorsqu'il s'agit de l'église protestante ».

Et Jean Donat, privilégiant les Templiers, créait ainsi une nouvelle dénomination, **Timplé**, admise par Pierre Bayrou puis sanctionnée officiellement par l'apposition de la plaque indicatrice actuelle.

Au vrai, cette distinction subtile entre les prononciations locales des mots Templé et Timplé ne pouvait convaincre les occitanistes. Notre président André Vignoles, qui a transcrit le cadastre de 1500, rédigé en occitan, sans jamais rencontrer mention de cette place, avait proposé une autre interprétation basée sur le sens du mot **timplé** (avec le son i prononcé) qui, en occitan, désigne la partie du métier à tisser servant à tendre l'étoffe. Ces trois hypothèses, faute d'argument décisif, ont été reprises dans la cinquième édition du Guide Illustré publiée en 1985.

Tout récemment, notre ami le Docteur Jean-Louis Laborie, de Lannion, authentique Saint-Antoninois de souche – ses aïeux Escorbiac maîtres-teinturiers et fumeurs de drap, possédaient le moulin foulon du Batan à Gèlis – nous a apporté les documents permettant de mettre fin à l'incertitude. Devenu amoureux de la patrie de ses ancêtres, il a, depuis plusieurs années, consacré la quasi-totalité de ses congés à explorer les archives communales et la collection de registres notariés que nous avons la chance d'avoir pu conserver jusqu'à ce jour (2).

L'usage de l'ordinateur a fait surgir la topographie urbaine, révélé l'existence ainsi que le nom des rues, places, quartiers, à chacune des époques considérées, et nous permet, maintenant, d'assurer que la place du Temple n'existait pas en 1670. La mise au jour d'actes notariés du XVII^e siècle nous fournit la preuve qu'un temple protestant occupait cet emplacement dont on peut admettre qu'il ait pu, pendant un certain temps, être désigné sous le nom de « Vacant du temple » après la démolition du temple précité. Mais il convient, pour appuyer ces affirmations, de retracer partiellement l'histoire de notre ville au XVII^e siècle.

Lorsque, le 23 juin 1622, notre ville, assiégée depuis quinze jours par l'armée royale, se rendit à discrétion au roi Louis XIII, le premier soin du souverain fut de remettre les Saint-Antoninois sous son

(2) Ces 325 registres avaient failli disparaître. Remis en état par nos soins, classés et inventoriés, ils ont constitué pendant dix ans un fonds de documentation irremplaçable. Par décision de Mlle Lafforgue ils doivent être versés aux Archives départementales, lieu de conservation normal et légal.

obéissance et de rétablir l'église catholique apostolique et romaine dans une ville restée trop longtemps au pouvoir sans partage des calvinistes. L'une des premières mesures fut de confisquer le temple des protestants au profit des catholiques afin de compenser la perte de l'église collégiale détruite pendant les guerres de religion, plus de cinquante ans auparavant.

Ce premier temple, situé à l'emplacement de l'église actuelle, avait été construit « plusieurs années avant 1601 » (3). Agrandi en 1711 par l'adjonction d'un chœur réservé aux chanoines, il servira d'église paroissiale jusqu'à sa démolition en 1862 et l'édification de l'église actuelle, beaucoup plus vaste, sur le même emplacement.

Privés de leur temple, les protestants seront autorisés à entendre le prêche de leur pasteur dans le local du poids public, contigu à la maison commune (jardin actuel du Musée). Comme ce lieu était ouvert à tous vents, sale et incommode, ils préféreront s'assembler dans la maison spacieuse des plus aisés d'entre eux, en particulier chez M. de Roire (maisons de Lastic et Lériss actuelles), en attendant de trouver argent et opportunité pour aménager ou construire un lieu de culte digne de ce nom. Cette attente durera plus de trente années, jusqu'en 1645.

Le 3 décembre de cette année-là, est faite l'acquisition de deux maisons contiguës situées « rue tendant de la place publique à la Jogario » (actuelles rues Cayssac et des Grandes Boucheries). Cette acquisition est faite par les trois consuls protestants assistés du pasteur Jacques Bardon et de six anciens du consistoire pour « le compte des habitants de cette communauté faisant profession de la Religion Prétendue Réformée ». La première maison, d'Antoine Aymar, marchand, « joignant la grande boucherie », confrontait « d'un côté avec la grande boucherie et avec la maison et jardin de David Philippy, advocad ». (Elle s'étendait donc au long des façades des N^{os} 7 et 9 de la place actuelle). La deuxième maison, de Jean Dardenne maître-chirurgien, avec un jardin, confrontait « d'un côté avec autre maison...acquise d'Anthoine Aymar...d'autre côté...avec ruelle par derrière... ». Les deux maisons confrontaient « par devant avec la dite rue tendant de la place publique à la Jogario ». L'importance relative des deux maisons est révélée par leurs prix de vente, 327 livres pour la première et 673 livres pour la seconde.

(3) - A.D. du Tarn-et-Garonne : G 911

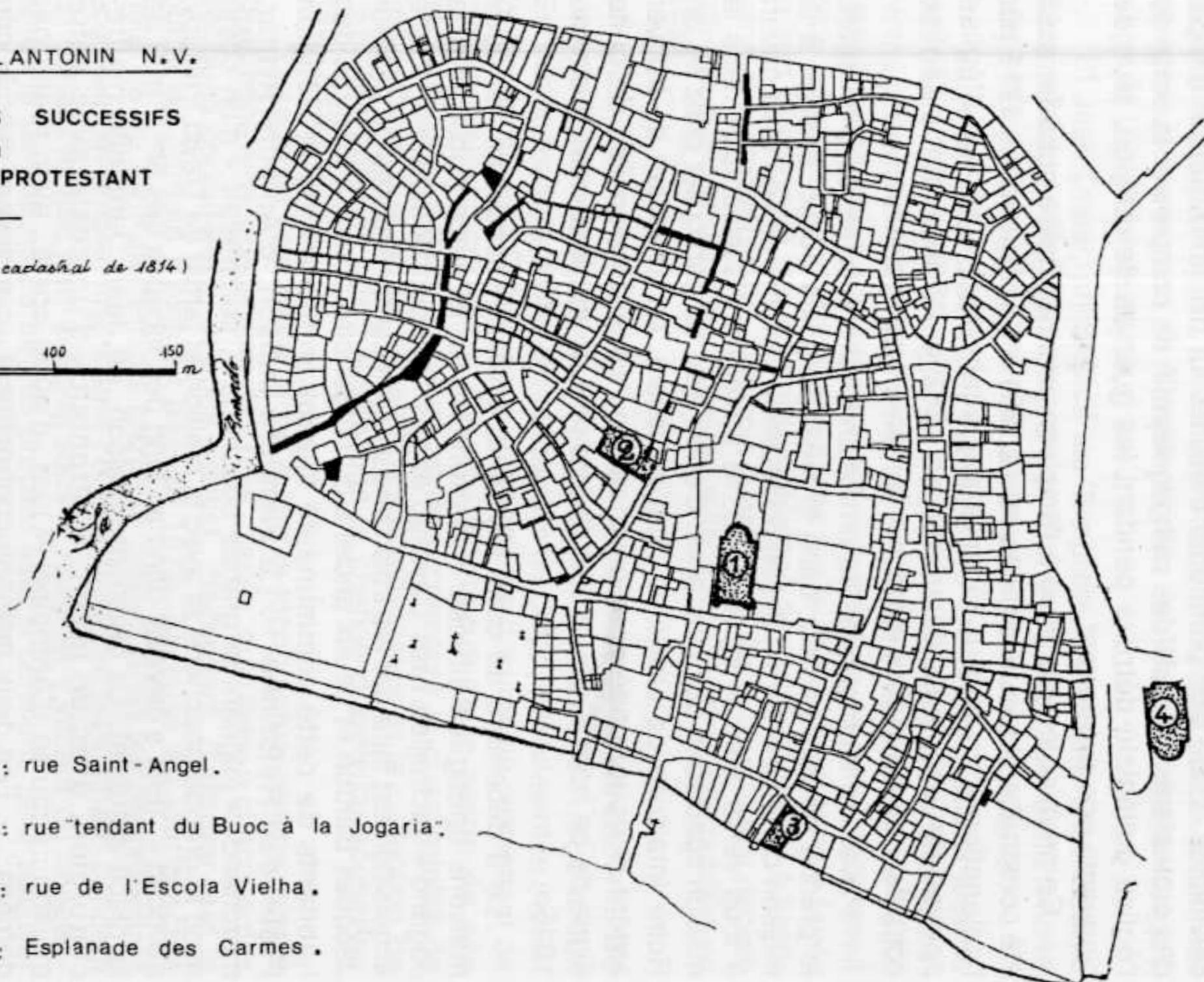
(4) - A.C. Registres notariés : Plagaven N° 4, f° 286 et 288.

VILLE de SAINT-ANTONIN N.V.

EMPLACEMENTS SUCCESSIFS
du
TEMPLE PROTESTANT

(reproduction du plan cadastral de 1814)
- par J.-L. Latorie -

0 — 50 — 100 — 150
m.



1: de 15.. à 1622 ; rue Saint-Angel.

2: de 1648 à 1685 ; rue tendant du Buoc à la Jogaria.

3: de 1780 à 1850 ; rue de l'Escola Velha.

4: depuis 1851 ; Esplanade des Carmes.

Le bloc formé par ces deux maisons, accolé à celui de la grande boucherie et de la maison Philippy, devait occuper la quasi totalité de surface de la place actuelle, réserve faite de la ruelle de Gallès (aujourd'hui du Timplé). Les démolitions et reconstructions intervenues à partir de 1685 ont modifié l'aspect des lieux, plus particulièrement les façades des numéros 7 et 9 de la place, et réduit la ruelle à la moitié de sa longueur sans qu'on puisse dire si elle débouchait carriera de Boneta Recosta ou rue Cayssac.

Ces acquisitions faites, on choisira d'aménager les immeubles existants pour les transformer en temple : une démolition suivie d'une reconstruction représentait une entreprise trop coûteuse, sans doute, en cette époque difficile pour l'église réformée malgré le soutien et la générosité de noble de Barthélémy et du marquis de Pardailhan. Le premier affranchit les maisons de toutes rentes ou droits seigneuriaux, le second fait don d'une créance de 50 livres.

Le bail à prix fait de « construction et bastiment du temple » est signé le 2 décembre 1646. Le maçon Jean Amiel s'engage à effectuer les travaux suivants : construction de deux arceaux de pierre de taille pour soutenir la charpente; consolidation et surélévation des murailles jusqu'à une hauteur de quatre cannes (9 mètres) ; ouverture de six fenêtres en pierre de taille et d'un grand portail ; pose de « bouquets » de pierre de taille destinés à supporter trois galeries « à l'entour » du temple; crépissage des parois intérieures. Le tout pour un montant de 500 livres payables en trois termes. Le troisième et dernier paiement interviendra seulement le 26 octobre 1648. (5)

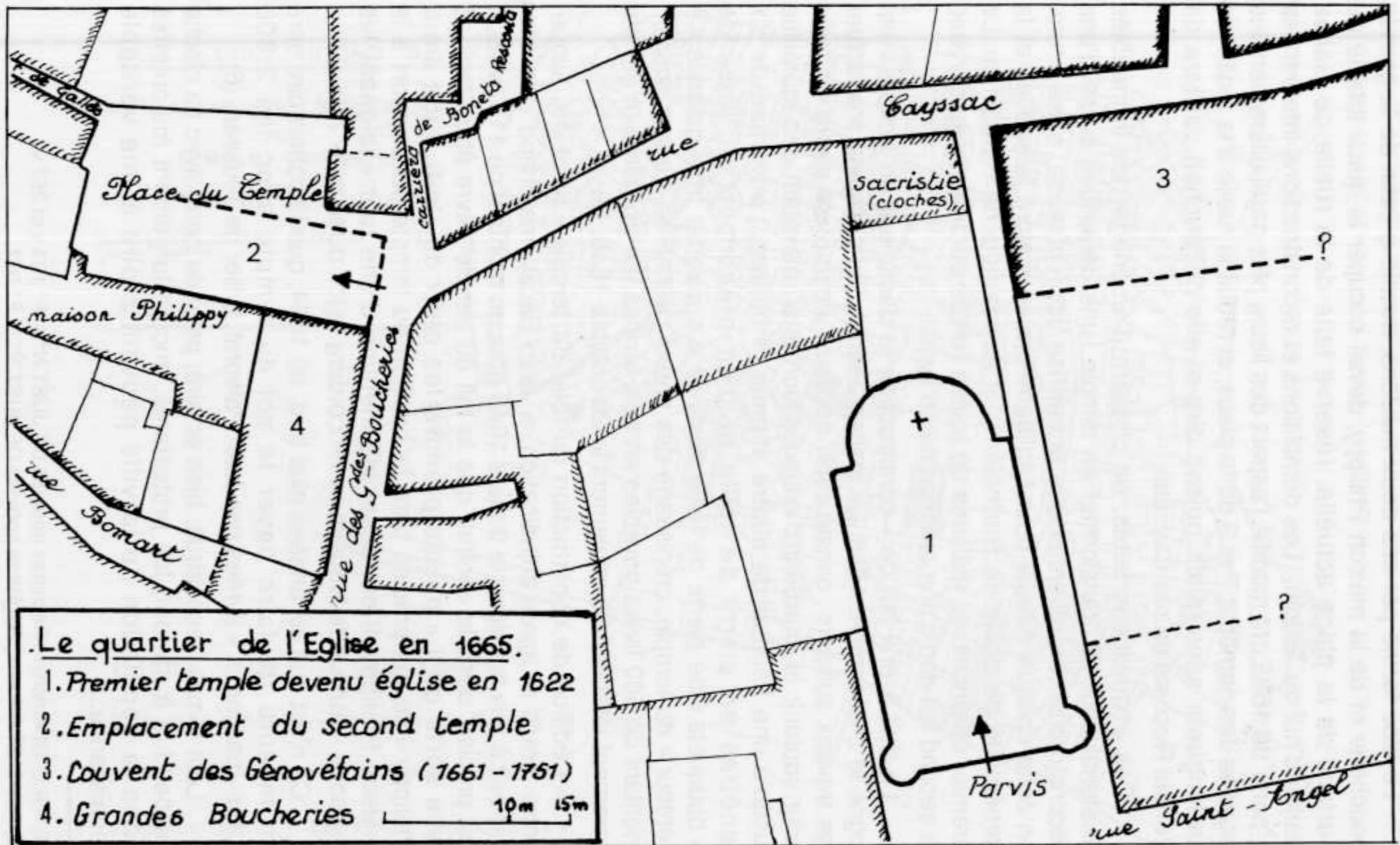
« L'édifice de construction du toist du temple » avait été alloué, entre temps et après adjudication, à Jean Becay, marchand salpétrier par bail à prix fait signé le 9 mars 1648 pour un montant de 115 livres. Il est précisé, dans le contrat, que le toit du temple devra être établi de telle sorte qu'il « puisse prendre les eaux du (toit) dudit sieur Philippy » ce qui précise bien la position du temple par rapport à la maison Philippy. Il est aussi fait mention d'une tour « joignant les maisons » autour de laquelle se raccordera le toit du temple. (5)

Ce n'est que six années plus tard, en 1654, que le consistoire sera en mesure de faire paver le sol du temple avec les 2.300 tuiles « pasimens » livrées par Jean Paleprat, tuilier de Teussac. (6)

Leur temple reconstruit, bien éclairé, pavé de neuf, avec sa cloche suspendue à sa tour, les protestants, encore largement majoritaires dans la population de la ville peuvent croire à une véritable renaissance...

(5). - A.C. St Antonin : Registres notariés DE JUST N° 4, F° 133 v et 257 v.

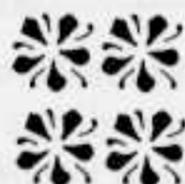
(6). - A.C. St Antonin : Registres notariés DE JUST N° 8, F° 662.



Mais cette renaissance est insupportable à certains catholiques intolérants, surtout aux chanoines génofévains installés depuis 1661 dans la grande maison qu'ils ont achetée rue Cayssac. Leur belliqueux prieur mage Sébastien des Grèzes ne peut supporter de voir les religionnaires, se rendant au temple, défiler devant sa porte et sous ses fenêtres ; ni d'avoir les oreilles blessées par les chants de psaumes huguenots. Il n'aura de cesse d'obtenir la démolition du nouveau temple construit, selon lui, à moins de 100 pas de son église comme l'exige la réglementation royale. Il engage donc un procès en cour de Parlement de Toulouse contre le consistoire. Les experts, commis par les juges, évaluent à 130 pas exactement la distance mesurée en partant de la porte d'entrée de l'église. Les protestants sont rassurés. Mais les chanoines contestent ce résultat et font procéder à une contre-expertise en prenant comme point de départ, non point la porte de l'église, mais la sacristie où se trouvent suspendues les cloches (chevet de l'église actuelle). La distance trouvée n'est plus alors que de 50 pas soit 80 mètres environ ! La cause est perdue pour les protestants qui, année après année, ont vu leurs droits les plus élémentaires bafoués et leur existence même devenue indésirable dans le royaume du Roi Soleil...

Après trente années de procédures diverses, la démolition est ordonnée par arrêt du Parlement, en date du 4 juin 1682, qui ne sera exécuté que trois ans plus tard, le 16 novembre 1685 quand « toute la ville », après la conversion forcée des protestants, sera devenue « catholique » et que l'Edit de Nantes aura été abrogé.

En 1690, la grande boucherie désaffectée et démolie sera aménagée en écurie pour les chevaux des dragons royaux en garnison permanente dans notre ville et son entrée principale pourra être ouverte sur l'espace nouvellement dégagé appelé « le vacant du temple ». Un siècle plus tard, le conseil municipal décide, le 20 germinal an V, d'affermier « l'ancienne écurie royale sise rue du temple ». Le souvenir restait encore du second temple construit là, puis démoli. Ce souvenir s'était ensuite si fortement estompé que Jean Donat faisait appel au légendaire des Templiers pour baptiser place du Timplé un espace qui était et devrait redevenir la place du Temple.



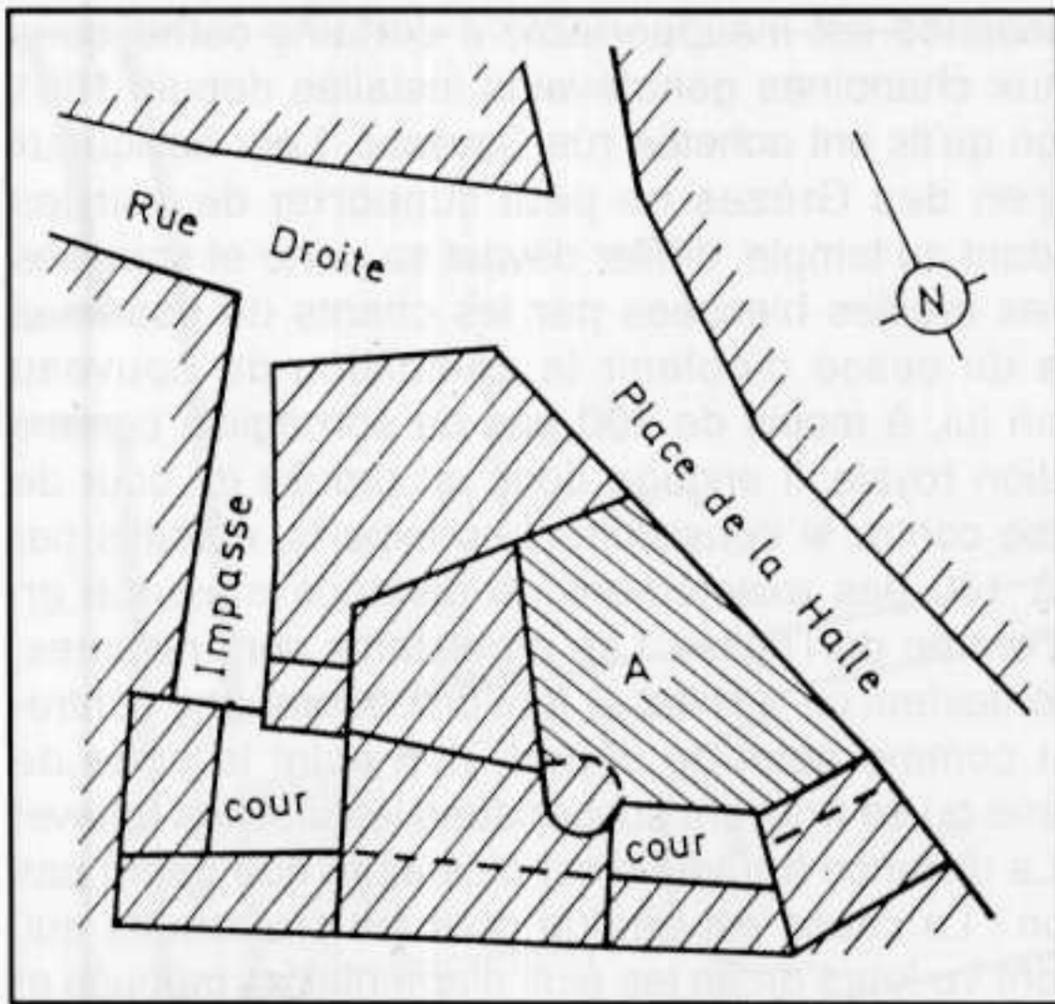


Figure 1 :
 Saint-Antonin Noble Val,
 Tarn et Garonne. Maison Muratet.
 Plan masse d'après le plan
 cadastral récent.
 En A le corps de bâtiment ancien.
 Relevé P. Roques
 (Inventaire Général/Spaden
 1987) (1)

Figure 2 :
 Saint-Antonin -Noble Val, maison
 Muratet : élévation sur la rue.
 Restitution graphique de l'état
 d'origine réalisée à partir d'un
 relevé photogrammétrique, par P.
 Roques et B. Loncan.
 (Inventaire Général/Spaden) (3)

